

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
DEPARTEMENT DU CANTAL – ARRONDISSEMENT D'AURILLAC
CANTON D'ARPAJON SUR CERE – COMMUNE DE MONTSALVY**

ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES

LE 8 NOVEMBRE 2025 - RONDE DE LA CHATAIGNERAIE

**N° 77 - 2025
Du 24/10/2025**

Le Maire de la Commune de MONTSALVY - Cantal,
Vu les articles 96, 97 et 98 de la loi du 5 août 1984,
Vu la demande présentée par M. Joël SERIEYS, Président de la Ronde de la Châtaigneraie, relative à l'organisation
le 8 novembre 2025 de la 37^e Ronde de la Châtaigneraie,
Considérant la nécessité de prendre toutes mesures efficaces pour maintenir le bon ordre et prévenir tout accident,

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits, sauf aux véhicules autorisés par les organisateurs de la Ronde et aux véhicules de secours dans la rue des Toiles, rue Marcellin Boule, Place du Barry, Place du Foirail, rue de l'Abbaye, Place du Cloître, Place de l'Olmel, Rue Basse des Remparts et Rue de l'Océanie, Place de Peyre, Place de la Fin du Monde du **samedi 8 novembre 2025 de 14 h à 18 h.**

Article 2 :

La circulation est interdite sur le D 19, du carrefour dit des Cèdres Bleus jusqu'à la D920, **samedi 8 novembre 2025 de 12 h à 18 h.**

Une déviation est mise en place par l'Avenue de Turenne, du carrefour des Cèdres bleus jusqu'à la jonction avec la D 920.

Article 3 : La signalisation réglementaire est mise en place pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté est applicable dès la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Les interdictions relatives aux dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et d'incendie.

Article 6 : Madame le Maire de Montsalvy et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Montsalvy sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation de ce dernier pour information à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Montsalvy.

Fait à Montsalvy, le 24 octobre 2025
Le Maire,

